



CONDITIONS GENERALES DE LA CARTE « PHARMAVIE AFFINITY »

PROGRAMME « PHARMAVIE AFFINITY »

Le Programme « PHARMAVIE AFFINITY » est développé par la société AQUITEM, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, dont le siège social est sis 140 Avenue d'Aquitaine, 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 342 493 822, à la demande de la société PLUS PHARMACIE, société Anonyme au capital de 2.147.500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 392 500 989, dont le siège social est à Ivry-sur-Seine 94200, sis 26 Boulevard Paul Vaillant Couturier, pour les besoins de ses pharmacies adhérentes et participantes au programme « PHARMAVIE AFFINITY » (liste des pharmacies participantes à ce programme disponible sur le site internet : www.affinity-pharmavie.fr).

Les présentes conditions générales définissent les conditions de participation au Programme qui permet au Client titulaire de la carte « PharmaVie Affinity », en fonction des achats de produits de parapharmacie réalisés au sein du réseau PLUS PHARMACIE auprès des pharmacies participantes au Programme, de bénéficier d'offres et d'avantages exclusifs.

Le Client titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » accepte que les présentes conditions de participation au Programme puissent être modifiées en tout ou partie, à tout moment, à la demande de la société PLUS PHARMACIE. Le Client en sera alors informé soit par voie d'affichage dans les pharmacies adhérentes qui participent au Programme AFFINITY et / ou sur le site internet www.affinity-pharmavie.fr.

1. Conditions d'adhésion du Client au Programme

La carte « PharmaVie Affinity » est proposée gratuitement à toute personne physique majeure, cliente des pharmacies adhérentes et participantes au Programme, souhaitant adhérer au Programme « PHARMAVIE AFFINITY » et remplissant les conditions générales d'inscription telles que définies aux présentes.

L'adhésion au Programme ne peut être enregistrée et validée que si les renseignements communiqués par le Client sur le formulaire d'adhésion sont complets, lisibles et exploitables. Toute demande d'adhésion au Programme AFFINITY qui s'avérerait incomplète ne sera pas prise en compte.

Une fois l'inscription validée, le Client se verra attribuer la Carte « PharmaVie Affinity » avec un numéro d'identification propre.



Le Client peut également communiquer oralement l'ensemble des renseignements demandés au pharmacien adhérent participant au Programme AFFINITY. Ce dernier se chargera alors d'inscrire directement le Client au Programme AFFINITY et lui remettra sa carte « PharmaVie Affinity ». Toutefois, sa carte de fidélité ne sera activée que si le Client se connecte à son espace personnel sur le site internet www.affinity-pharmavie.fr, afin de compléter l'ensemble des renseignements obligatoires demandés, ce qui lui permettra notamment de pouvoir bénéficier de 1 euro sur sa cagnotte.

La carte « PharmaVie Affinity » comporte un numéro d'identification qui sera attribué à titre strictement personnel et individuel. La carte « PharmaVie Affinity » et les avantages cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

Les signes distinctifs qui composent la carte « PharmaVie Affinity » ne sont ni appropriables, ni cessibles, ni utilisables puisqu'ils sont et demeurent la propriété exclusive de la société PLUS PHARMACIE.

La carte « PharmaVie Affinity » n'est en aucun cas une carte de paiement.

2. Fonctionnement de la carte « PharmaVie Affinity »

a. Avantages

La carte « PharmaVie Affinity » permet au Client de bénéficier de 5% de réduction, qui seront cumulés sur sa cagnotte, lors de chaque achat de produits de parapharmacie éligibles au Programme AFFINITY (hors promotions) qui auront été sélectionnés, sur présentation ou par identification du Client en caisse.

La liste des produits de parapharmacie (hors promotions) donnant droit à l'attribution de réductions qui seront cumulées sur la cagnotte du Client est consultable sur le site internet www.affinity-pharmavie.fr.

Sont exclus du Programme AFFINITY les produits suivants : les médicaments, les produits inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie (LPPR), que ces produits soient remboursables ou non, ainsi que tout produit de santé faisant l'objet d'une prescription médicale.

Le Client cumule des euros sur sa carte « PharmaVie Affinity » et peut ensuite bénéficier d'avantages spécifiques liés au Programme AFFINITY.

b. Cumul des euros / Cagnotte

- Les euros sont cumulables dès l'activation de la carte « PharmaVie Affinity ».
- A chaque opération en vigueur au jour de son achat éligible au Programme, et sur présentation de sa carte « PharmaVie Affinity » ou par identification du Client en caisse, le cumul des euros est calculé sur le panier des achats de produits de parapharmacie éligibles au Programme AFFINITY validé, arrondi à l'euro inférieur.
- Le Client titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » pourra bénéficier, sur présentation en caisse de sa carte « PharmaVie Affinity » ou par identification du Client en caisse, d'offres commerciales ponctuelles.



- Indépendamment du montant en euros qui aurait été cumulé sur sa cagnotte, tout Client titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » peut bénéficier ponctuellement d'euros de réduction supplémentaires dans le cadre d'opérations ponctuelles. Ces opérations seront indiquées dans les pharmacies participantes au Programme AFFINITY et / ou sur le site internet www.affinity-pharmavie.fr.
- Le montant qui aurait été cumulé en euros sur la cagnotte ne peut être attribué qu'une seule et unique fois, au titre d'une même transaction, une seule carte « PharmaVie Affinity » ne pouvant être utilisée par achat.
- Cette cagnotte ne peut être échangée contre espèces.
- Important : les euros cumulés relatifs à un achat ayant fait l'objet d'un remboursement ou d'un retour de marchandises seront annulés.

c. Consultation du montant de sa cagnotte en temps réel

- Le titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » peut à tout moment consulter le montant de sa cagnotte et en connaître la période de validité sur le site internet www.affinity-pharmavie.fr dans son espace personnel, ou sur simple demande dans l'une des pharmacies adhérentes participant au Programme AFFINITY.
- Toute réclamation relative à sa cagnotte par le titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » devra être faite par écrit en lettre recommandée avec avis de réception auprès de la pharmacie adhérente participante à laquelle est rattachée ladite carte.

d. Bénéfices

- Seuil de déclenchement d'utilisation de la cagnotte à compter de 2,50 € cumulés sur sa cagnotte
- Point Anniversaire : le jour de son anniversaire, le Client titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » se verra attribuer 2,50 € sur sa cagnotte
- Le montant cumulé sur la cagnotte reste actif de manière illimitée, sous réserve d'un achat tous les ans à compter de la date du dernier achat dans tout le réseau des pharmacies adhérentes participant au Programme AFFINITY.

e. Durée d'adhésion au Programme AFFINITY

La durée de l'adhésion au Programme est indéterminée sous réserve de la résiliation par le client ou par la société PLUS PHARMACIE.

Le titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » peut demander à tout moment l'annulation de sa carte par e-mail via le site www.affinity-pharmavie.fr, ou la restituer auprès de toute pharmacie adhérente participant au Programme AFFINITY, en rappelant son nom et son prénom. Par cette annulation ou restitution, le titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » disposera d'une période de trois (3) mois pour liquider le montant cumulé sur sa cagnotte au jour de son annulation contre des avantages disponibles, dès lors qu'il aura acquis le seuil minimum de déclenchement.



3. Retrait/ Perte / Vol

- Retrait de la carte : tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse des avantages offerts par le Programme, tout comportement préjudiciable aux intérêts de la société PLUS PHARMACIE, toute falsification des informations transmises par un Client ou par un tiers agissant pour le compte d'un Client, entrainera de plein droit la radiation dudit Client, l'annulation de ses points ou des avantages qu'il aurait obtenus, sans compensation d'aucune sorte et sans information préalable.
- Perte ou vol : les euros cumulés sur la cagnotte ne seront ni remboursés, ni échangés, si la carte « PharmaVie Affinity » est perdue ou volée. En cas de perte ou de vol de la carte « PharmaVie Affinity », la société PLUS PHARMACIE sera déchargée de toute responsabilité, y compris sur l'utilisation frauduleuse des points et avantages par un tiers.

- Modification/Suspension/ Clôture du Programme

La société PLUS PHARMACIE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales et informera le Client en conséquence dans l'ensemble des pharmacies adhérentes participant au Programme AFFINITY ainsi que sur le site www.affinity-pharmavie.fr.

La société PLUS PHARMACIE se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme au Programme à tout moment. L'annonce de la suspension ou de la clôture du Programme s'effectuera par la diffusion d'une information par le moyen le plus adéquat (courrier, email, SMS, affichage sur le site www.affinity-pharmavie.fr). Si le Programme est arrêté ou suspendu, tout titulaire d'une carte « PharmaVie Affinity » disposera d'une période de trois (3) mois pour liquider le montant cumulé sur sa cagnotte au jour de l'arrêt du Programme AFFINITY contre des avantages disponibles, dès lors qu'ils auront acquis le seuil minimum de déclenchement.

Aucun Client ne pourra exercer de recours à l'encontre de la société PLUS PHARMACIE, ni à l'encontre de toute pharmacie adhérente au Programme AFFINITY. Aucune modification ou suppression du Programme ne donnera lieu à une indemnisation du Client.

Si l'une des pharmacies participant au Programme AFFINITY cesse d'y participer, les euros collectés dans cette officine resteront acquis au Titulaire de la carte dans les termes et conditions des présentes mais ils ne pourront plus être utilisés dans la pharmacie concernée. Toutefois, il pourra les utiliser dans toute autre pharmacie adhérente participant au Programme.

4. Anomalies de fonctionnement

La société PLUS PHARMACIE, les pharmacies adhérentes au Programme ainsi que tout partenaire intervenant dans le cadre de ce Programme, ne pourront être tenus responsables des conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies et dysfonctionnements de la carte « PharmaVie Affinity », quelle que soient leurs causes. La société PLUS PHARMACIE fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver à chaque Client, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de son cumul d'euros sur sa cagnotte et de ses avantages.

En cas de contestation des euros cumulés sur la cagnotte, seules les informations contenues dans la base de données de la société PLUS PHARMACIE feront foi.



5. Informatique et libertés

Les informations collectées auprès du Client lors de l'activation de la carte « PharmaVie Affinity » sur le site www.affinity-pharmavie.fr ou au comptoir d'une pharmacie adhérente au Programme sont destinées à la société PLUS PHARMACIE, ainsi qu'à ses partenaires, sociétés extérieures ou filiales pour des finalités explicitement commerciales. Ces données sont obligatoires et indispensables à l'inscription du Client au Programme de fidélité. Elles sont nécessaires à la gestion de la relation commerciale entre tout Client du Programme de fidélité et la société PLUS PHARMACIE. Le Client ne pourra pas activer sa carte « PharmaVie Affinity » (et donc adhérer au Programme) s'il refuse d'activer sa carte et de fournir les informations obligatoires sollicitées.

Le titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » accepte librement de recevoir ou non les offres, promotions et communications relatives au Programme AFFINITY en indiquant spécifiquement son choix lors de son inscription, pour :

- recevoir par courrier les informations et les offres commerciales de PharmaVie et ses partenaires ;
- recevoir par email toute l'actualité de PharmaVie ;
- recevoir par SMS/MMS toute l'actualité de PharmaVie.

Le titulaire de la carte « PharmaVie Affinity » pourra ainsi renseigner également sa date d'anniversaire afin de recevoir des offres adaptées et autres avantages liées au Programme. Le Client donne son accord pour que ses données personnelles soient aussi traitées pour les besoins définis aux présentes conditions générales par les tiers mandatés par la société PLUS PHARMACIE, dans le respect des obligations légales sur la protection des données personnelles.

La société PLUS PHARMACIE, responsable du traitement, comme les pharmacies adhérentes au Programme, conservent ces informations et données dans le respect des obligations légales et réglementaires en vigueur et s'engagent à prendre toutes mesures pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Le Client s'engage à informer immédiatement la société PLUS PHARMACIE et/ou la pharmacie auprès de laquelle il a activé sa carte « PharmaVie Affinity » de toute modification de ses données personnelles. La mise à jour peut s'effectuer sur le site www.affinity-pharmavie.fr. La société PLUS PHARMACIE au même titre que les pharmacies adhérentes au Programme sont exonérées de toute responsabilité pour les conséquences résultant d'absence de mise à jour de ses données personnelles par le Client.

Conformément à loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès aux informations le concernant, d'un droit de les faire rectifier ou compléter si elles sont inexactes ou incomplètes, d'un droit de s'opposer à ce qu'elles soient utilisées pour lui adresser des sollicitations commerciales et, plus généralement, d'un droit de s'opposer à toute forme de traitement comme suit : via le site internet www.affinity-pharmavie.fr ou directement dans la pharmacie adhérente participant au Programme.

6. Loi applicable

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.